

Aménagement circulation et stationnement

Travaux déménagement

RUE GREGOIRE DE TOURS

Du 29 juin au 5 juillet 2026 :

- La circulation des véhicules est interdite
- Le stationnement des véhicules est interdit

Référence arrêté municipal n°26-AT-0178

Travaux déménagement

Du 12 au 12 bis RUE DE LA MOTHE

Du 29 juin au 28 juillet 2026 :

- La circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite
- Une déviation est mise en place pour tous les véhicules

Référence arrêté municipal n°26-AT-0177

Organisation des marchés nocturnes

RUE BODEAU, MONTEE DE LA COLLEGIALE, PLACE SAINT-DENIS, RUE AMBROISE PARE
et RUE ARMAND CAZOT.

Du 7 juillet au 25 août 2026 chaque semaine, du mardi à 13h30 au mercredi à 02h00,
hormis le 14 juillet.

La circulation se fera à contre sens en direction du Quai du Général de Gaulle.

La circulation des véhicules sera interdite :

- MONTEE DE LA COLLEGIALE
- Parking SAINT-DENIS
- À partir de l'intersection de la RUE BODEAU jusqu'à la PLACE SAINT-DENIS
- RUE ARMAND CAZOT

Mairie d'Amboise

Communiqué de presse

Le 12/06/2026 14:49

Référence arrêté municipal n°26-AT-0171

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr